

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 738

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-
Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 34

À la première phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« médicament »,

insérer les mots :

« , à l'exception des vaccins, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à exclure les vaccins de l'obligation de constituer un stock de sécurité, compte tenu des spécificités de production de ces produits, notamment en termes de délais, de sécurité et de qualité.